

COMMUNE DE VINZIER

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 9 Pouvoir(s) : 0

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET Mme Hélène BRACHET, M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL,

Absent(s) excusé(s) : M. Bastien FLACON, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BLANC

Mme le Maire propose aux élus de rajouter un point à l'ordre du jour : délibération pour la participation à la sortie de la fête des mères 2023.

Sans remarque ni observation le Conseil Municipal à l'UNANIMITE accepte ce rajout.

Mme le Maire demande aux élus de valider le PV de la séance du 14 mars 2023.

Sans remarque ni observation le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le PV du Conseil Municipal du 14 mars 2023.

2023-05-24 - RETRAIT DÉLIBÉRATION 2023-01-04 DU 10 JANVIER 2023 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DÉROGATOIRE DE COURTE DURÉE POUR LE CAMPING

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 janvier 2023, a autorisé Mme le Maire à signer un bail commercial dérogatoire de courte durée, délibération 2023-01-04.

La Commune a reçu le 23 mars 2023, un courrier du Préfet demandant le retrait délibération 2023-01-04 pour cause d'irrégularité.

En effet, la délibération 2020-07-19 du 10 juillet 2020, consent à Mme le Maire une délégation afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Dans le cas présent, la décision revenait à Mme le Maire de prendre seule la décision et non au Conseil Municipal qui lui peu émettre un avis.

Mme le Maire propose de retirer la délibération 2023-01-04 du 10 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

RETIRE la délibération 2023-01-04 du 10 janvier 2023, autorisant la signature d'un bail commercial dérogatoire de courte durée pour le camping.

2023-05-25 - INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE : ATTRIBUTION 2023

Se référant à la circulaire préfectorale du 08/03/2023, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2023 à M. Laurent BLANC domicilié « 344 route du Chef-Lieu 74500 VINZIER », l'indemnité annuelle maximale de gardiennage de l'église appliquée en Haute-Savoie, d'un montant de 496,09 €.

Tâches de gardiennage : ouverture/fermetures de l'église, contrôle de l'état du bâtiment, chauffage ...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE ET ACCEPTE d'allouer pour l'année 2023 à M. Laurent BLANC domicilié à Vinzier, l'indemnité annuelle maximale de gardiennage de l'église appliquée en Haute-Savoie, dont le montant s'élève à 496,09 €.

2023-05-26 - SORTIE DE LA FETE DES MERES 2023 : CONTRIBUTION DES PARTICIPANTES

Madame le Maire rappelle que la Commune organise et prend en charge financièrement tous les ans une sortie à l'occasion de la Fête des Mères.

Mme le Maire présente le programme pour l'édition 2023.

- Date retenue le dimanche 11 juin 2023
- Transport par la Société Voyages Gagneux
- Pique-nique sur les rives du Lac Léman à Vevey
- Visite de Chaplin's World.
- Repas au restaurant le Goëland le soir
- Inscription avant le 5 juin 2023

Mme le Maire rappelle qu'une contribution est cependant demandée aux participantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de reconduire une sortie à l'occasion de la Fête des Mères.

FIXE à 40 € la participation des mères de famille pour l'ensemble de la journée.

2023-05-27 - DÉMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX - MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mme le Maire rappelle que par délibération 2020-07-21 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a constitué la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein.

Considérant qu'à la suite des démissions de Mme Maridhia ADINANI – M. Bruno BORDET et M. Alain BORDET, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Mme le Maire propose de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Bastien FLACON Mme Gaëlle BLANC M. Laurent ROHART	M. André VAGNAIR Mme Fabienne CHANEL M. John BECHET

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

PROCLAME les élus de la liste ci-dessus, membres de la commission d'appel d'offres.

REFERENT DEONTOLOGIE

Mme le Maire rappelle qu'avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologie avec pour mission de donner tout conseil utile aux élus.

Deux personnes ont été proposées par l'ADM 74, Monsieur David BAILLEUL et Monsieur Jean-Olivier VIOUT.

Il a donc été proposé de choisir Monsieur Bailleul, une demande a été faite dans ce sens et la municipalité se doit d'attendre son accord pour pouvoir l'intégrer comme référent déontologie.

Tout conseil demandé a un coût pour la Commune à hauteur de 80 € par consultation.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation IDLIBRE :

Mme Sophie VIOLLAZ présente aux élus une nouvelle solution de dématérialisation des documents destinés aux élus, la solution IDLIBRE. Cette plateforme permettra de visualiser tous les documents utiles notamment les convocations, comptes rendus ou tous documents d'informations.

Diagnostic de l'Eglise :

Les derniers relevés ont été faits après la location d'une nacelle et la prise de photos par les services communaux. L'entreprise mandatée devrait rendre prochainement son diagnostic afin d'évaluer l'ampleur des travaux à effectuer dans l'Eglise.

Démission Alain BORDET :

Mme le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier recommandé avec AR de M. Alain Bordet le 27 avril 2023, l'informant de sa décision de démissionner de ses fonctions d'élus et donc de toutes les commissions auxquelles il pouvait être rattaché.

M. John Bechet est alors désigné comme correspondant sécurité/secours.

Centrale Hydroélectrique :

Une réunion avec la DDT a eu lieu en avril et la prochaine aura lieu le 09 juin 2023 car l'organisme a besoin d'informations complémentaires pour valider l'hydrologie du cours d'eau et la surveillance des espèces protégées.

PLU : délaisement zone emplacement réservé :

La Commune avait lors de l'élaboration de son PLU défini une parcelle route du Chef-Lieu en emplacement réservé. Elle a signifié son non-intérêt pour cette zone au propriétaire et la mise à jour des emplacements réservés devra être effectuée lors d'une prochain modification ou révision du PLU.

Bâtiment des Corneilles :

La Commune a reçu la visite de deux infirmières intéressées pour créer une micro-crèche sur le plateau de Gavot. Pour l'instant rien n'est engagé et il faudra évaluer les coûts de mise aux normes d'un tel investissement avant de lancer un projet.

Matériel :

Mme le Mairie informe les élus qu'une minipelle avec remorque a été achetée pour les services techniques afin de limiter les coûts de location et de permettre une plus grande souplesse dans les actions à mener.

Agence Postale Communale :

À compter de septembre 2023, l'agence postale communale va déménager dans les locaux de la Mairie afin de mutualiser le travail du personnel municipal. Une banque d'accueil va être aménagée et les locaux situés actuellement au bâtiment la Savoyarde pourront être mis à disposition d'une nouvelle profession médicale via la location du local.

Aménagement de la Plaine du Stade :

Depuis le 01 mai une partie du stade a été louée à la société Alp Moments afin d'organiser la gestion du camping et du stade. Pour la partie qui concerne la Mairie des jeux ont été rachetés (table de ping-pong, aire de jeux, etc...) et le terrain de pétanque a été remis à neuf.

Commission Appels d'offres :

Différentes Commissions d'Appels d'Offres vont avoir lieu en mai concernant le prestataire pour les services cantine à la rentrée, les entreprises pour les travaux de la salle de sieste ainsi que la finalisation du projet de passage surélevé de Vers les Granges.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 13 JUIN 2023 À 19h

Clôture de séance 20h48

A Vinzier, le 17/05/2023

La secrétaire



Le Maire

